INSCRIPTIONS EN 1ère ANNEE SECONDAIRE

Comment choisir l'école secondaire que je désire pour mon enfant ?

- Visitez quelques écoles et questionnez : y a-t-il des remédiations, une cantine, une étude, un ramassage scolaire, des activités extrascolaires, quels coûts pour une année… ?
- Lisez les projets de l'école et les différents règlements : quelles valeurs défendues ? Quels types de cours, d'options ? Quels contacts avec les parents ?...

Cartes géographiques et sites des écoles sur www.inscription.cfwb.be

Quand et comment ?

Du lundi 26 avril au vendredi 07 mai 2010

- Compléter le formulaire remis par l'école primaire de votre enfant

  !!!!!! Vérifier les coordonnées complètes de votre enfant

- Compléter les différents choix d'école **PAR PREFERENCE**

  !!! Coordonnées précises avec leur numéro **FASE** (disponible sur le site www.inscription.cfwb.be ou auprès de l'école primaire ou secondaire)

- Compléter les priorités éventuelles (la fratrie, l'enfant en situation précaire, l'enfant à besoins spécifiques, l'internat, les enfants du personnel, l'école adossée).

Ces priorités ne sont valables que dans la 1ère école.

Après le 07 mai, les demandes d'inscription seront traitées par ordre chronologique, sans aucune priorité. Si l'école refuse la demande d'inscription, elle doit remettre une attestation motivant ce refus.

<u>Où inscrire mon enfant</u> ?

Dans l'école secondaire de votre 1er choix

- Déposer le formulaire d'inscription

  !!!!!! En main propre ou en donnant procuration écrite à une autre personne.

- L'école vous remet une attestation de demande d'inscription (= copie certifiée et datée du formulaire ou duplicata du formulaire encodé)

<u>Quels documents apporter à l'école secondaire</u> ?

Le formulaire d'inscription et l'annexe 1 (date d'inscription à l'école et immersion) donnés par l'école primaire

- Si l'enfant peut bénéficier de priorité : attestation pour les élèves issus d'un home ou d'une famille d'accueil, proposition d'intégration pour les enfants à besoins spécifiques.

<u>Pas nécessaire</u> : bulletins, journal de classe, carte d'identité…

L'absence d'une carte d'identité ne peut pas justifier un refus d'inscription

<u>Quand suis-je informé qu'une place est attribuée à mon enfant</u> ?

Réponse entre le 10 mai et le 14 mai 2010

1. **Places en suffisances dans l'école** :
   - Confirmation de l'inscription
   - Inscription définitive de votre enfant au moment où vous apportez son C.E.B.

2. **Manque de places dans l'école** :

- Classement de toutes les demandes d'inscription en fonction de critères (géographiques et pédagogiques)
- Inscription par l'école des élèves selon ce classement
- Transmission par l'école de la liste des élèves non inscrits à la CIRI (Commission Inter Réseaux des Inscriptions)
- La CIRI cherche une école pour ces élèves en fonction des préférences émises par les parents dans le formulaire et en informe les parents (au plus tard début juin 2010)
- Inscription définitive au moment du C.E.B

!!!!! Si votre enfant n'obtient pas son C.E.B., vous devez l'inscrire en 1ère année différenciée.

A l'issue de la période de classement par l'école ou par la CIRI, lorsqu'il s'agit d'une école saturée, l'école ou la CIRI vous remet un document indiquant dans quelle école votre enfant est inscrit en ordre utile et dans laquelle (lesquelles) il est sur liste d'attente ainsi que sa place sur cette liste.

Infos :

N° vert de la Communauté française : 0800/188.155

N° délégué général aux droits de l'enfant : Rue des Poissonniers 11 à 1000 Bxl 02/223.36.99

Infor Jeunes Laeken : Place Willems 14 à 1020 Bruxelles au 02/421.71.30

Infor Jeunes Bruxelles : Rue Van Artevelde 155 à 1000 Bruxelles au 02/503.44.74

Service Droit des Jeunes : Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles – Tél 02/209.61.69

Par le billet de ce talon, vous pouvez indiquer vos témoignages. A renvoyer à Infor Jeunes Bruxelles Nord Ouest à l'adresse suivante : Place Willems 14 à 1020 Bruxelles

Témoignages :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Si vous souhaitez des informations complémentaires ou si vous rencontrez des difficultés et ou des blocages, veuillez contacter un de ces centres.

<u>Il y aura un bus d'information aux dates suivantes :</u>

29/03	**10H à 12H à la Maison Mosaïque à Laeken**
29/03	**11H30 à 17H Place de la Monnaie au centre Ville**
30/03	**09H à 13H Place Collignon à Schaerbeek**
30/03	**14H à 18H Place Emile Bockstael de Laeken**
31/03	**14H à 18H Place Anneessens au centre Ville**
01/04	**au matin au marché de Molenbeek**
02/04	**09H à 13H au marché St Gilles**
02/04	**14H à 18H Place St Guidon à Anderlecht**

D'autres dates vous seront communiquées ultérieurement.